



Forum: Sécurité

Topic: la CNIL sanctionne plusieurs sites de documents administratifs

Subject: Re: la CNIL sanctionne plusieurs sites de documents administratifs

Publié par: Rsogno

Contribution le : 30/11/2017 16:23:00

Citation :

Rsogno a écrit:

en cas d'infraction, la sanction sera le plus faible des deux montants ci-après: 20 millions d'Euros ou 4 % du chiffre d'affaire.

Calamitas, c'est "le plus ELEVE des deux montants qu'il faut lire". Désolé pour ce lapsus les amis.